

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE D'AJOURNEMENT
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LAVAL
tenue le mercredi 4 novembre 2020 à 16 h 01, suite à la
séance ordinaire tenue le mardi 3 novembre 2020 à 19 h 01,
en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 1, place du
Souvenir, Ville de Laval, à laquelle étaient présents:

M. Marc Demers, maire et président du comité exécutif,
présent à la salle du conseil, et les conseillers Sandra
Desmeules, membre du comité exécutif, Virginie Dufour,
membre du comité exécutif, Stéphane Boyer, vice-président
du comité exécutif, Ray Khalil, membre du comité exécutif,
Aline Dib, Éric Morasse, Aram Elagoz, Nicholas Borne,
Vasilios Karidogiannis, Sandra El-Helou, Michel Trottier,
Claude Larochelle, David De Cotis, Aglaia Revelakis,
Daniel Hébert, Michel Poissant et Yannick Langlois, tous
via l'application Teams, formant quorum des membres du
conseil et siégeant sous la présidence de Mme Christiane
Yoakim, présente à la salle du conseil;

la conseillère Jocelyne Frédéric-Gauthier est absente jusqu'à
ce qu'elle prenne son siège tel qu'indiqué ci-dessous;

les conseillers Isabella Tassoni et Paolo Galati sont absents;

sont aussi présents, via l'application Teams:

Mme Suzie Bélanger, directrice générale adjointe - services
administratifs et corporatifs, en remplacement de M.
Jacques A. Ulysse, directeur général, et ce, conformément à
la résolution CE-20190320-759;

M. Clément Bilodeau, directeur général adjoint -
développement et aménagement du territoire;

M. Benoit Collette, directeur général adjoint - services de
proximité;

M. Babak Herischi, directeur général adjoint -
infrastructures;

Me Valérie Tremblay, greffière.

CM-20201104-951

OCTROI - CONTRAT EXE-0487

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aram Elagoz

APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'octroyer le contrat EXE-0487, à l'entreprise et au montant
ci-dessous mentionnés, pour le service de soutien technique,
de maintenance et de mises à jour des logiciels
BiblioMondo, pour une période de 3 ans, le tout selon les
termes et conditions de son offre de prix du 28 septembre
2020 et des documents de demande de prix:



BiblioMondo inc.
395 012,56 \$.

ADOPTÉ
(SD-2020-4365)

À 16 h 03, la conseillère Jocelyne Frédéric-Gauthier prend son siège, via l'application Teams.

CM-20201104-952

RÉSILIATION DE CONTRAT OS-SP-29270 - CONTRAT NUMÉRO 1

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou
APPUYÉ PAR : Aram Elagoz

et résolu à l'unanimité:

d'approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant rendue à l'égard de Groupe Civitas inc. et de résilier le contrat numéro 1 adjugé par la résolution CM-20180904-641, pour le contrat OS-SP-29270 concernant les services professionnels d'arpenteurs-géomètres pour divers projets municipaux sur l'ensemble du territoire lavallois;

de déclarer Groupe Civitas inc. inadmissible aux contrats de la Ville pour une période de 2 ans.

ADOPTÉ
(SD-2020-4454)

CM-20201104-953

ADJUDICATION - CONTRAT SP-30123

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Ray Khalil
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat SP-30123, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, pour le service de tassement de la neige des zones 3A, 4B, 6B et 6C, pour une période d'un an, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:

Transport Danny Montreuil inc.
zone 3A
123 824,24 \$;

Réhabilitation Du O inc.
zone 4B



194 969,18 \$;

Excavation Nabert inc.
zone 6B
96 641,20 \$;

9115-7883 Québec inc./Sig-Nature
zone 6C
189 708,57 \$.

ADOPTÉ
(SD-2020-4663)

CM-20201104-954

ADJUDICATION - CONTRAT SP-29790

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Virginie Dufour
APPUYÉ PAR : Vasilios Karidogiannis

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat SP-29790, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de sécurisation des installations de chlore gazeux aux stations d'eau potable Chomedey, Pont-Viau et Sainte-Rose, pour une période de 16 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Construction Deric inc.
5 058 285,46 \$.

ADOPTÉ
(SD-2020-4739)

CM-20201104-955

SURVEILLANCE DES TRAVAUX - CONTRAT SP-29790

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Virginie Dufour
APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser Stantec expert-conseils ltée à effectuer le soutien technique et la surveillance en ingénierie durant la réalisation des travaux de sécurisation des installations de chlore gazeux aux stations d'eau potable Chomedey, Pont-Viau et Sainte-Rose, prévus au contrat SP-29790;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-SP-28787, lot 1.

ADOPTÉ



(SD-2020-4739)

CM-20201104-956

**CRÉDITS - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE
SERVICE DE L'EAU - CONTRAT SP-29790**

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Virginie Dufour
APPUYÉ PAR : Aram Elagoz

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser des crédits au montant de 5 588 000 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement des travaux de sécurisation des installations de chlore gazeux aux stations d'eau potable Chomedey, Pont-Viau et Sainte-Rose prévus au contrat SP-29790, incluant les honoraires professionnels, et ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau

ADOPTÉ

(SD-2020-4739)

CM-20201104-957

ADJUDICATION - CONTRAT SP-30110

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Virginie Dufour
APPUYÉ PAR : Michel Trottier

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat SP-30110, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, pour le service de valorisation des résidus de construction, de rénovation et de démolition, lots 1 à 7, pour une période d'un an, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:

Multi Recyclage S.D. inc.

lot 1

517 387,50 \$;

lot 2

517 387,50 \$;

Tria Écoénergie inc.

lot 3

67 777,76 \$;

lot 4

22 650,08 \$;

lot 6

70 134,75 \$;

Recyclage Notre-Dame inc.



lot 5
73 469,03 \$;

lot 7
257 141,59 \$.

ADOPTÉ

(SD-2020-4137)

CM-20201104-958

ADJUDICATION - CONTRAT SP-30105

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat SP-30105, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de 22 véhicules de police Dodge Charger Police AWD et de 11 véhicules de police Ford utilitaires Police Interceptor hybride, lots 1 et 2, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:

Jacques Olivier Ford inc.
lot 1
651 295,43 \$;

Landry Automobiles ltée
lot 2
957 573,89 \$.

ADOPTÉ

(SD-2020-4477)

CM-20201104-959

ADJUDICATION - CONTRAT SP-30076

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Morasse
APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat SP-30076, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services d'une firme spécialisée en nettoyage après sinistre et construction, pour une période de 4 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Groupe Dijon inc. / 9065-8642 Québec inc.
323 332,70 \$.

ADOPTÉ



(SD-2020-4036)

CM-20201104-960

ADJUDICATION - CONTRAT OS-SP-29892

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Stéphane Boyer

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat OS-SP-29892 à Énergère inc. pour les services professionnels de gestion et d'ingénierie, la fourniture, l'installation et la mise en service de luminaires routiers pour la conversion à DEL, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres, à savoir:

la phase A «service et travaux» comprenant les plans et devis et les documents de soumission au montant de 12 125 853,18 \$;

la phase B «coûts d'exploitation en électricité actualisés sur 15 ans (coûts incombant au donneur d'ordre)» au montant de 9 878 508,68 \$;

et dans un premier temps, d'autoriser la firme susdite à procéder à la phase A «service et travaux», et ce, dès que le chargé de projet responsable du dossier l'aura avisée par écrit et que les documents conformes exigés par le Service de l'approvisionnement auront été remis à ce service.

ADOPTÉ

(SD-2020-4662)

CM-20201104-961

ADJUDICATION - CONTRAT SP-29917

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat SP-29917, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition et l'implémentation d'un système de gestion intelligent de l'éclairage (SGIE), pour une période de 17 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Pierre Brossard (1981) ltée
8 990 852,19 \$.

ADOPTÉ

(SD-2020-4682)



CM-20201104-962

**APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE -
PÔLE RÉGIONAL D'ÉCONOMIE SOCIALE DE LAVAL**

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et le Pôle régional d'économie sociale de Laval au montant de 300 000 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

ADOPTÉ

(SD-2020-4150)

CM-20201104-963

**ADOPTION - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX
ENTREPRISES**

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Boyer
APPUYÉ PAR : Ray Khalil

et résolu à l'unanimité:

d'adopter, dans le cadre de l'entente relative au Fonds régions et ruralité volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, la politique de soutien aux entreprises;

d'entériner les programmes en matière de soutien aux entreprises, Fonds Jeunes Promoteurs (FJP), Fonds Économie Sociale (FES) et Accélérateur d'opportunités - Soutien à la productivité;

d'approuver la création d'un comité pour le Programme Accélérateur d'opportunités - Soutien à la productivité, composé de la directrice du Service du développement économique et de 2 autres employés de la Ville;

de déléguer aux comités des programmes, Fonds Jeunes Promoteurs, Fonds Économie Sociales et Accélérateur d'opportunités - Soutien à la productivité, la sélection des bénéficiaires d'aides selon les modalités et conditions prévues à la politique de soutien aux entreprises;

de déléguer au comité exécutif la gestion du fonds, tel que prévu à l'entente relative au Fonds régions et ruralité volet 2.



ADOPTÉ

(SD-2020-4299)

CM-20201104-964

ADOPTION - PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE

ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20200708-636, le conseil adoptait le plan de relance ainsi que son cadre budgétaire détaillé et ses divers projets;

ATTENDU QUE des modifications doivent être apportées à ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE,

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib

APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'amender la résolution CM-20200708-636 afin qu'elle se lise comme suit:

«d'adopter le plan de relance économique ainsi que son cadre budgétaire détaillé;

d'adopter le projet «Accélérateur d'opportunités» relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval pour un montant de 850 000 \$ ainsi qu'une affectation de l'excédent de fonctionnement affecté au développement économique de 850 000 \$;

d'adopter les projets «Services conseils» et «Bonifier le Fonds de l'économie sociale» relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval d'un montant de 860 000 \$, le tout financé par le Fonds régions et ruralité (FRR);

d'adopter les projets relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval d'un montant de 3 100 000 \$ tel que décrit dans la section 1 du tableau joint au présent sommaire décisionnel ainsi qu'une affectation spécifique de l'excédent de fonctionnement non affecté de 3 100 000 \$;

d'adopter le projet «Programme d'innovation hub» relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval d'un montant de 750 000 \$ tel que décrit dans la section 2 dudit tableau, financé par le FRR;

d'adopter du projet «Symbiose (CCIL)» relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval d'un montant de 525 000 \$ tel que décrit dans la section 2 dudit tableau, conditionnel à l'obtention d'un financement équivalent en provenance de partenaires économiques;

d'adopter le projet «Accréditation mesures sanitaires et promotion Laval» relevant du programme de relance



économique de la Ville de Laval d'un montant de 200 000 \$ tel que décrit dans la section 2 dudit tableau, ainsi qu'une affectation spécifique de l'excédent de fonctionnement non affecté de 200 000 \$;

d'adopter le projet «Entente sectorielle agroalimentaire» relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval d'un montant de 495 000 \$ tel que décrit dans la section 2 dudit tableau, financé par le FRR au montant de 270 000 \$ et par une affectation spécifique de l'excédent de fonctionnement non affecté de 225 000 \$ ainsi qu'un montant additionnel de 300 000 \$, conditionnel à l'obtention d'un financement équivalent en provenance de partenaires économiques;

d'adopter les projets «Nouveau modèle d'affaires sériculture» et «Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)» d'un montant de 325 000 \$ tel que décrit dans la section 2 dudit tableau, financé par une affectation spécifique de l'excédent de fonctionnement non affecté de 325 000 \$ ainsi qu'un montant additionnel de 725 000 \$ conditionnel à l'obtention de leur financement équivalent respectif en provenance de partenaires économiques;

d'adopter les projets relevant du programme de relance économique de la Ville de Laval d'un montant de 11 150 000 \$ tel que décrit dans la section 3 dudit tableau, le tout conditionnel à l'obtention de leur financement respectif en provenance de partenaires économiques.»

ADOPTÉ

(SD-2020-4675)

CM-20201104-965

ADOPTION - PLAN D'ACTION EN PATRIMOINE 2020-2024

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Virginie Dufour
APPUYÉ PAR : Aram Elagoz

d'adopter le plan d'action en patrimoine 2020-2024.

Le conseiller Michel Poissant demande que le procès-verbal fasse mention de sa dissidence.

ADOPTÉ

(SD-2020-2732)

CM-20201104-966

AUTORISATION - CONTRAT OS-SP-28787

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Morasse
APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier



et résolu à l'unanimité:

d'autoriser Stantec Experts-conseils ltée à procéder à la réalisation des études ainsi qu'à la préparation des plans et devis requis pour la construction d'une station de chloration à l'hypochlorite de sodium dans le secteur de la montée Masson, et ce, afin de démarrer la construction de la nouvelle station, à savoir:

la phase A «études, plans et devis» vise à réaliser les études préparatoires et conceptuelles ainsi qu'à réaliser les plans et devis du projet au montant de 312 066,29 \$;

la phase B «exécution des travaux, soutien technique» vise à réaliser le soutien technique au bureau durant la réalisation des travaux au montant de 117 575,73 \$;

la phase C «exécution des travaux, surveillance des travaux» vise à surveiller le chantier durant la réalisation des travaux au montant de 148 400,53 \$;

ces 2 derniers montants étant sous réserve de l'approbation légale des crédits requis et des approbations légales;

et dans un premier temps, d'autoriser la firme susdite à procéder à la phase A «études, plans et devis»;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-SP-28787, contrat numéro 1.

ADOPTÉ

(SD-2020-3021)

CM-20201104-967

DÉPENSES - CONTRAT OS-SP-28787 - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE L'EAU

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Morasse
APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser des crédits au montant de 284 959 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement de services professionnels d'ingénieurs-conseils afin de réaliser les études ainsi que la préparation des plans et devis dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle station de chloration à l'hypochlorite de sodium située dans le secteur de la montée Masson, et ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau.

ADOPTÉ

(SD-2020-3021)



CM-20201104-968

**APPROBATION - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE
- MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE
L'HABITATION**

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle
APPUYÉ PAR : Virginie Dufour

et résolu à l'unanimité:

d'approuver la convention d'aide financière à intervenir entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Ville de Laval relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP);

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

ADOPTÉ

(SD-2020-4305)

CM-20201104-969

**HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION
DE CONTRAT OS-SP-29219**

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier
APPUYÉ PAR : Virginie Dufour

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser, dans le cadre des services professionnels d'ingénieurs-conseils concernant la préparation des études, des plans et devis ainsi que les services durant la construction pour les travaux d'urbanisation du boulevard des Laurentides, entre les rues de Prince-Rupert et Bergeron, des honoraires supplémentaires au montant de 3 966,64 \$ pour effectuer les études requises à la correction du système de feux de circulation existants aux intersections du boulevard des Laurentides avec les rues de Prince-Rupert et Bergeron.

ADOPTÉ

(SD-2020-4493)

CM-20201104-970

**TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU
QUÉBEC (TECQ) 2019 À 2023**

ATTENDU QUE la Ville de Laval doit respecter les modalités du «Guide relatif aux modalités de versement de



la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023» et qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Ray Khalil
APPUYÉ PAR : Vasilios Karidogiannis

et résolu à l'unanimité:

de s'engager à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 qui s'appliquent à la Ville de Laval;

de s'engager à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causées à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

d'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 1 jointe au sommaire décisionnel et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

de s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des 5 années du programme;

de s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

d'attester, par la présente, que la programmation de travaux jointe au présent sommaire décisionnel comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉ

(SD-2020-4595)



CM-20201104-971

**CRÉDITS BUDGÉTAIRES - GESTION DES
IMMEUBLES**

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aram Elagoz
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'approuver une dépense jusqu'à concurrence d'un montant de 741 636,10 \$ à BTB Saint-Martin inc. pour les travaux de réaménagement du local 120A de l'hôtel de ville qui sera situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, et ce, conformément au bail approuvé par le conseil municipal.

ADOPTÉ

(SD-2020-4677)

CM-20201104-972

ADDENDA À L'ENTENTE - SOVERDI

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aram Elagoz
APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

d'approuver l'addenda à l'entente EXE-0419 intervenue le 3 décembre 2019 entre Ville de Laval et Soverdi relativement aux services de démarchage et de réalisation de travaux de plantation de végétaux et de déminéralisation sur des terrains privés et institutionnels;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

ADOPTÉ

(SD-2020-4294)

CM-20201104-973

ADJUDICATION - CONTRAT SP-30037

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou
APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat SP-30037, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour le contrat à exécution sur demande pour les services professionnels en réseautique dans le domaine des technologies de l'information, pour une



période de 2 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Cofomo inc.
1 149 750 \$.

ADOPTÉ

(SD-2020-4190)

CM-20201104-974

ACCEPTATION - OFFRE DE VENTE - LOT P.1 357 217

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Morasse
APPUYÉ PAR : Virginie Dufour

et résolu à l'unanimité:

d'accepter l'offre de Les Investissements Monit inc., ses représentants, successeurs ou ayants droit, de vendre à la Ville pour la somme de 2 900 000 \$ une partie du lot 1 357 217 (lot projeté 6 397 427) du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 230 563,2 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions de la promesse de vente, nécessaire à des fins de mise en place du Parc en innovation agricole de Laval (PIAL), à des fins de conservation et de revente;

de mandater Me Dominique Gravel, notaire de l'étude Laferrière et Gravel Notaires inc. pour préparer l'acte notarié requis;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

ADOPTÉ

(SD-2020-4700)

CM-20201104-975

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUREAU DES
TRANSACTIONS ET DES INVESTISSEMENTS
IMMOBILIERS

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Morasse
APPUYÉ PAR : Ray Khalil

et résolu à l'unanimité:

d'approuver une dépense de 2 900 000 \$ dont un montant de 431 514 \$ pris à même les sommes disponibles au Règlement L-12634-F, un montant de 368 629 \$ pris à même les sommes disponibles au Règlement L-12726-F et un montant de 2 101 257 \$ pris à même les sommes



disponibles au Règlement L-12635-F, pour défrayer l'acquisition d'une partie du lot 1 357 217 (lot projeté 6 397 427) du cadastre du Québec, nécessaire à des fins de mise en place du Parc en innovation agricole de Laval (PIAL), à des fins de conservation et de revente;

d'approuver une dépense prise à même les sommes disponibles au Règlement L-12634-F pour défrayer la préparation de l'acte notarié requis;

aux montants ci-dessus mentionnés s'ajoutent les taxes si applicables.

ADOPTÉ

(SD-2020-4700)

CM-20201104-976

RECONDUCTION - CONTRAT SP-29305

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules
APPUYÉ PAR : Stéphane Boyer

et résolu à l'unanimité:

de reconduire, pour une période de 2 ans, à l'adjudicataire et au montant ci-dessous mentionnés, le contrat SP-29305, adjudgé par la résolution CM-20171205-1046, pour la fourniture de services par une agence de sécurité de préposés au stationnement responsables de l'application de règlements municipaux pour la Ville de Laval, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Trimax Sécurité inc.
1 876 121,30 \$.

ADOPTÉ

(SD-2020-4354)

CM-20201104-977

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU
CONTRAT SP-29920

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser des crédits supplémentaires de 1 711 254,26 \$ pour la contingence du contrat SP-29920 se rapportant à la portion des travaux reliée à l'emprise du ministère des Transports du Québec (MTQ), relatif à des travaux de mise en place de mesures préférentielles pour autobus (MPB) sur le corridor de l'avenue des Bois, d'une partie de l'autoroute



Jean-Noël-Lavoie (A-440) et du boulevard Chomedey, entre la gare Sainte-Dorothée et le pont Lachapelle.

ADOPTÉ

(SD-2020-4409)

CM-20201104-978

**CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU
CONTRAT SP-29920**

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser des crédits supplémentaires de 262 510,75 \$ pour la contingence du contrat SP-29920 se rapportant à la portion des travaux reliée à la propriété de la Ville, relatif à des travaux de mise en place de mesures préférentielles pour autobus (MPB) sur le corridor de l'avenue des Bois, d'une partie de l'autoroute Jean-Noël-Lavoie (A-440) et du boulevard Chomedey, entre la gare Sainte-Dorothée et le pont Lachapelle.

ADOPTÉ

(SD-2020-4409)

CM-20201104-979

**AUTORISATION - AJUSTEMENT DES QUANTITÉS -
CONTRAT SP-29920**

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser l'ajustement, au besoin, des quantités pour les items prévus au bon de commande relié au contrat SP-29920 pour des travaux de mise en place de mesures préférentielles pour autobus (MPB) sur le corridor de l'avenue des Bois, d'une partie de l'autoroute Jean-Noël-Lavoie (A-440) et du boulevard Chomedey, entre la gare Sainte-Dorothée et le pont Lachapelle, le tout dans le respect du montant et de la nature du contrat adjudgé.

ADOPTÉ

(SD-2020-4409)

CM-20201104-980

**MODIFICATION - BUDGET DE FONCTIONNEMENT -
ENVIRONNEMENT ET ÉCOCITOYENNETÉ**

Sur recommandation du comité exécutif,



IL EST PROPOSÉ PAR : Aram Elagoz
APPUYÉ PAR : Virginie Dufour

et résolu à l'unanimité:

de modifier, pour l'année 2020, le budget de fonctionnement du Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté au montant de 404 000 \$ afin de pouvoir répondre positivement à toutes les demandes citoyennes de subventions pour l'achat d'un vélo à assistance électrique en vertu de l'article 4 du Règlement L-12718 modifiant le Règlement L-12582 visant à accorder une subvention pour favoriser l'achat d'un vélo à assistance électrique:

code budgétaire: 55804-4813-10-119980.

ADOPTÉ

(SD-2020-3910)

CM-20201104-981

VIREMENT DE CRÉDITS - ENVIRONNEMENT ET ÉCOCITOYENNETÉ

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aram Elagoz
APPUYÉ PAR : Virginie Dufour

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser le virement de crédits numéro 24802, pour l'année 2020, pour une augmentation des dépenses au montant de 76 000 \$, taxes nettes incluses, dont un montant de 32 000 \$ pour le service de collecte des appareils de réfrigération et un montant de 44 000 \$ pour les subventions de vélos à assistance électrique, au budget de fonctionnement du Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté, afin de supporter les coûts reliés à une demande accrue des citoyens en lien avec le contrat EXE-0347 et l'application du Règlement L-12582 ainsi qu'une augmentation du même montant des revenus des compensations pour gaz à effet de serre provenant des sommes encaissées en lien avec l'article 3.05 du Règlement L-11870.

ADOPTÉ

(SD-2020-3910)

CM-20201104-982

APPROBATION - AVENANT - ENTENTE
SECTORIELLE - MINISTRE DES AFFAIRES
MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne



et résolu à l'unanimité:

d'approuver l'avenant à l'entente sectorielle pour la mise en oeuvre du Plan de développement culturel de la région de Laval 2019-2022 à intervenir entre la Ville de Laval et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit avenant.

ADOPTÉ

(SD-2020-4104)

CM-20201104-983

RÉSOLUTION AMENDÉE - ADJUDICATION -
CONTRAT SP-30082

ATTENDU QUE, par la résolution CM-20201006-845, le conseil adjugeait le contrat SP-30082 pour les services de transport de neige et de glace avec opérateurs, pour une période de 3 ans, à 86 adjudicataires;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter un adjudicataire à ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE,

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier
APPUYÉ PAR : Ray Khalil

et résolu à l'unanimité:

d'amender la résolution CM-20201006-845 afin d'ajouter le soumissionnaire ci-dessous mentionné:

87. Richard Hamel Camionnage inc.

ADOPTÉ

(SD-2020-4701)

CM-20201104-984

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-12754

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-12754 modifiant le Règlement L-12649 établissant un programme de crédits de taxes à la suite de travaux admissibles effectués sur certaines unités d'évaluation situées sur le territoire de la Ville de Laval.

(SD-2020-3815)

CM-20201104-985

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-12755



de prendre acte du projet de Règlement numéro L-12755 modifiant le Règlement L-12650 établissant un programme de revitalisation applicable à certains secteurs industriels de la Ville de Laval.

(SD-2020-3819)

CM-20201104-986

CERTIFICAT DE REGISTRE - RÈGLEMENT L-12758

de prendre acte du certificat préparé par le Service du greffe le 25 septembre 2020 concernant la tenue d'un processus de demande écrite d'un scrutin référendaire aux personnes habiles à voter quant au Règlement numéro L-12758 décrétant des travaux d'aménagement à la berge des Baigneurs, lot A et décrétant un emprunt de 4 335 000 \$ à cette fin, et ce, conformément au paragraphe 1 alinéa 2 de l'Arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

(SD-2020-3963)

CM-20201104-987

CERTIFICAT DE REGISTRE - RÈGLEMENT L-12765

de prendre acte du certificat préparé par le Service du greffe le 25 septembre 2020 concernant la tenue d'un processus de demande écrite d'un scrutin référendaire aux personnes habiles à voter quant au Règlement numéro L-12765 pour défrayer les honoraires professionnels requis pour la préparation d'études de planification, d'études environnementales, de programmes fonctionnels et techniques, de plans concepts, de plans et devis ainsi que toutes autres expertises connexes préliminaires à l'exécution des projets urbains structurants et des édifices publics et décrétant un emprunt de 7 455 000 \$ à cette fin, et ce, conformément au paragraphe 1 alinéa 2 de l'Arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

(SD-2020-3964)

CM-20201104-988

CERTIFICAT DE REGISTRE - RÈGLEMENT L-12770

de prendre acte du certificat préparé par le Service du greffe le 25 septembre 2020 concernant la tenue d'un processus de demande écrite d'un scrutin référendaire aux personnes habiles à voter quant au Règlement numéro L-12770 modifiant le Règlement numéro L-11634 créant une réserve financière dans le but de réduire l'emprunt nécessaire à la réalisation des travaux de construction de l'échangeur Val-des-Brises, et ce, conformément au paragraphe 1 alinéa 2 de l'Arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.



(SD-2020-3965)

CM-20201104-989

REMBOURSEMENT DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN

de prendre acte des demandes de remboursement des dépenses de recherche et de soutien énumérées à la liste jointe au présent sommaire décisionnel et traitées par le Service des finances durant le mois de septembre 2020 et encourues durant l'année 2020 par les conseillers de la Ville de Laval, et ce, tel que requis par l'article 22 du Règlement L-12625.

(SD-2020-4011)

CM-20201104-990

RAPPORTS DE REDDITION DE COMPTES - CONSEILLERS MUNICIPAUX - MAI À AOÛT 2020

de prendre acte des rapports de reddition de comptes des conseillers municipaux pour la période de mai à août 2020 et de la liste des remboursements des dépenses de recherche et soutien autorisés par la municipalité durant cette période.

(SD-2020-4410)

CM-20201104-991

LISTE DES CONTRATS - SEPTEMBRE 2020

de prendre acte de la liste des contrats pour le mois de septembre 2020, comme elle est préparée par le Service de l'approvisionnement en date du 6 octobre 2020, le tout conformément à l'article 477.3, alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes.

(SD-2020-4438)

CM-20201104-992

RAPPORT - CHANGEMENT SIGNIFICATIF - DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - MICHEL POISSANT

de prendre acte du rapport de la greffière adjointe concernant un changement significatif quant à la déclaration des intérêts pécuniaires de M. Michel Poissant, membre du conseil municipal de la Ville de Laval.

(SD-2020-4814)

CM-20201104-993

ÉTATS COMPARATIFS NON CONSOLIDÉS - RÉSULTATS PRÉVISIONNELS 2020

de prendre acte des états comparatifs non consolidés concernant les résultats financiers pour la période du 1er



janvier au 31 août 2020 et des résultats prévisionnels pour l'exercice financier 2020, comme ils sont préparés par le directeur du Service des finances et trésorier de la Ville.

(SD-2020-4628)

CM-20201104-994

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-12754

La conseillère Aline Dib donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-12754 modifiant le Règlement L-12649 établissant un programme de crédits de taxes à la suite de travaux admissibles effectués sur certaines unités d'évaluation situées sur le territoire de la Ville de Laval.

(SD-2020-3815)

CM-20201104-995

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-12755

La conseillère Sandra El-Helou donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-12755 modifiant le Règlement L-12650 établissant un programme de revitalisation applicable à certains secteurs industriels de la Ville de Laval.

(SD-2020-3819)

CM-20201104-996

PROPOSITION ACCEPTÉE - DROIT À LA VIE ET À L'AUTODÉTERMINATION - ARMÉNIENS DU HAUT-KARABAGH

Le conseiller Aram Elagoz dépose un avis de proposition pour que les Arméniens du Haut-Karabagh aient le droit à la vie et à l'autodétermination et demande d'en discuter immédiatement.

Tous les membres du conseil acceptent.

CONSIDÉRANT QUE le territoire du Haut-Karabagh représente l'espace vital et autochtone des Arméniens de cette région du Caucase et qu'il a été attribué arbitrairement, en 1923, à la République socialiste d'Azerbaïdjan par Staline;

CONSIDÉRANT QUE cette décision arbitraire s'est faite au mépris de la composition démographique du territoire niant du même fait le droit de son peuple à son autodétermination;

CONSIDÉRANT QUE les autorités soviétiques d'Azerbaïdjan n'ont rien fait pour développer la vie sociale, culturelle et économique de cette région et qu'ils y ont appliqué systématiquement une politique de nettoyage



ethnique depuis les années 1920 jusqu'à la chute de l'URSS;

CONSIDÉRANT QUE la population du Haut-Karabagh a suivi les procédures prévues par le droit soviétique et déclaré son indépendance le 2 septembre 1991, confirmée par un référendum le 10 décembre de la même année;

CONSIDÉRANT QUE les Arméniens d'Azerbaïdjan ont été soumis de façon répétée à des massacres organisés, entre autres à Soumgait (25-27 février 1988), Kirovabad (Ganja) (24 novembre 1988), Bakou (12-19 janvier 1990) et Maragha (10 avril 1992) et que par conséquent leur sécurité n'est pas garantie dans le territoire de la République d'Azerbaïdjan;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'indépendance, les autorités du Haut-Karabagh garantissent la sécurité et la prospérité culturelle et économique de leurs habitants;

CONSIDÉRANT QUE la rhétorique azerbaïdjanaise prônant la «destruction» des Arméniens est en escalade depuis le début de la guerre et fait partie intégrante de la politique négationniste de l'État du génocide arménien et d'arménophobie ouverte, appliquée par la République d'Azerbaïdjan;

CONSIDÉRANT QUE l'offensive lancée le dimanche 27 septembre 2020 par l'armée azerbaïdjanaise est une agression inacceptable violant les principes du droit humanitaire international;

CONSIDÉRANT QU'au sein de la communauté internationale des voix s'élèvent aux États-Unis, en Europe et ailleurs, pour dénoncer la violence de l'Azerbaïdjan, qui est responsable des dernières hostilités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Laval est terre d'accueil pour des populations de toutes origines, dont les Arméniens et qu'elle reconnaît tout comme l'Organisation des Nations-Unies le droit des peuples à leur autodétermination et la possibilité d'accéder à leur indépendance par des processus démocratiques;

CONSIDÉRANT QUE, face à des tragédies internationales, la population lavalloise s'est toujours montrée solidaire et compatissante envers les peuples du monde et, bien qu'elle soit consciente que le champ des affaires internationales est réservé au gouvernement Fédéral, elle a toujours voulu faire entendre sa voix dans les causes humanitaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Aram Elagoz

APPUYÉ PAR : Vasilios Karidogiannis

et résolu à l'unanimité:

que le conseil municipal de la Ville de Laval:

prenne acte des faits mentionnés, et reconnaisse symboliquement l'indépendance de la République d'Artsakh



et ainsi, le droit à l'autodétermination des Arméniens du Haut-Karabagh comme seule possibilité de garantir leur sécurité;

condamne l'attaque des forces militaires de la République d'Azerbaïdjan contre la République d'Artsakh qui a débuté le 27 septembre 2020 et qui continue à faire des milliers de victimes jusqu'à ce jour;

invite les gouvernements fédéral et provincial à faire tout ce qui est en leur pouvoir afin de faire valoir le respect intégral du droit international humanitaire et particulièrement des Conventions de Genève;

invite le gouvernement du Canada à octroyer aux Arméniens d'Artsakh (Karabagh) le droit d'une sécession-remède en reconnaissant l'indépendance de la République d'Artsakh.

ADOPTÉ

CM-20201104-997

**AVIS DE PROPOSITION - DÉLAI DE DÉPÔT -
QUESTIONS DES CITOYENS**

Le conseiller Michel Trottier dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif mandate la Direction générale pour préparer et soumettre au conseil municipal un amendement au Règlement L-12286 afin d'augmenter le temps alloué au dépôt des questions des citoyens et demande d'en discuter immédiatement.

La proposition est appuyée par Claude Larochelle.

Le vote est demandé par le maire Marc Demers sur la demande d'en discuter immédiatement, laquelle est rejetée par un compte de 2 en faveur et de 17 contre:

les conseillers Michel Trottier et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la demande;

M. Marc Demers, maire, et les conseillers Sandra Desmeules, Virginie Dufour, Stéphane Boyer, Ray Khalil, Aline Dib, Éric Morasse, Aram Elagoz, Nicholas Borne, Vasilios Karidogiannis, Sandra El-Helou, David De Cotis, Aglaia Revelakis, Daniel Hébert, Michel Poissant, Yannick Langlois et Jocelyne Frédéric-Gauthier se prononcent contre la demande.

Les discussions auront lieu à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

À la demande du conseiller David De Cotis, les points 15.1 et 15.2 de l'ordre du jour sont retirés.



À la demande du conseiller Michel Poissant, le point 15.3 de l'ordre du jour est retiré.

CM-20201104-998

**PROPOSITION REJETÉE - ÉCHÉANCIER -
RENCONTRES - BUDGET 2021**

CONSIDÉRANT QUE la dernière présentation de la Ville concernant les finances remonte au 21 mai dernier et traitait de l'impact de la Covid-19 sur les finances de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le 12 août dernier, à la séance du conseil, le vice-président du comité exécutif, Stéphane Boyer, a dit que le processus budgétaire était commencé et qu'il comptait revenir voir les conseillères et conseillers à ce sujet, fin septembre, début octobre;

CONSIDÉRANT QU'en date du 6 octobre, le conseil municipal n'est pas au courant de la situation financière actuelle de la Ville de Laval et que les états financiers aux 31 mars, 30 juin et 31 août n'ont pas été déposés et présentés au conseil municipal tel que le stipule la résolution CM-20180807-616;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, les élus n'ont qu'une présentation quelques jours avant l'adoption du budget;

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent être consultés afin de pouvoir participer et contribuer tout au long du processus budgétaire;

CONSIDÉRANT QU'il serait primordial pour les citoyennes et citoyens qu'il y ait gel du compte de taxes en 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle

APPUYÉ PAR : Michel Trottier

que le comité exécutif mandate la Direction générale pour qu'elle dépose le plus rapidement possible un échéancier des différentes rencontres prévues pour les conseillères et conseillers municipaux afin de participer au processus d'élaboration du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2023.

Un débat s'engage.

IL EST PROPOSÉ PAR : David De Cotis

APPUYÉ PAR : Aglaia Revelaks

d'amender la proposition pour cibler le budget 2022 et le PTI 2022-2023-2024.

Le conseiller Claude Larochelle n'accepte pas l'amendement.



Le conseiller David De Cotis demande le vote sur l'amendement à la proposition, lequel est rejeté par un compte de 3 en faveur et de 16 contre:

les conseillers David De Cotis, Aglaia Revelakis et Michel Poissant se prononcent en faveur de l'amendement;

M. Marc Demers, maire, et les conseillers Sandra Desmeules, Virginie Dufour, Stéphane Boyer, Ray Khalil, Aline Dib, Éric Morasse, Aram Elagoz, Nicholas Borne, Vasilios Karidogiannis, Sandra El-Helou, Michel Trottier, Claude Larochelle, Daniel Hébert, Yannick Langlois et Jocelyne Frédéric-Gauthier se prononcent contre l'amendement.

Un débat s'engage.

Le conseiller Stéphane Boyer demande le vote sur la proposition principale, laquelle est rejetée par un compte de 2 en faveur et de 17 contre:

les conseillers Michel Trottier et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

M. Marc Demers, maire, et les conseillers Sandra Desmeules, Virginie Dufour, Stéphane Boyer, Ray Khalil, Aline Dib, Éric Morasse, Aram Elagoz, Nicholas Borne, Vasilios Karidogiannis, Sandra El-Helou, David De Cotis, Aglaia Revelakis, Daniel Hébert, Michel Poissant, Yannick Langlois et Jocelyne Frédéric-Gauthier se prononcent contre la proposition.

(SD-2020-4611)

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Michel Trottier

Suivi – projets pilotes – budgets participatifs

Aglaia Revelakis

Suivi – comité consultatif sur les relations interculturelles – comité consultatif jeunesse

Claude Larochelle

Mandat au CLSDS – projet Complexe aquatique – nouvelles du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur?

Claude Larochelle

PTI 2020-2022 – 3M\$ pour le Complexe aquatique – dépensé en 2020 ou repoussé

Claude Larochelle

Évolution – grands projets



Michel Trottier
Projet – jouer dans la rue

À 18 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Mme Christiane Yoakim, présidente du conseil

Me Valérie Tremblay, greffière